



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 172-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.226

Déposée le : 09.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Benoit (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 963/2020 du 26 août 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Construction/entretien mur de soutènement de la route du Pierre-Pertuis

Il a y environ deux ans, l'Office des ponts et chaussées a commencé des travaux de réfection du mur de soutènement sur la Route du Pierre-Pertuis de la voie montante depuis Sonceboz.

Or, la planification et les mesures adoptées pour les travaux de génie civil soulèvent et provoquent de nombreuses questions, voire des incompréhensions.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel budget a-t-on prévu pour l'ensemble du chantier ?
2. Sur combien d'années ce chantier a-t-il été planifié ?
3. Quelle instance a exigé de reconstruire ce mur en pierres naturelles ?
4. Pourquoi avoir décidé de faire apparaître les pierres naturelles côté ravin et non côté route ?
5. A combien s'élève le surcoût de ce mur en pierres naturelles par rapport à un simple mur en béton ?
6. Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'à l'heure actuelle, on devrait avoir soin des deniers publics et qu'il aurait tout à fait été possible de proposer une variante meilleur marché ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le coût total des travaux s'élève à 3 000 000 francs. Ce montant comprend également les coûts relatifs au renouvellement du revêtement de la route sur une longueur d'env. 920 mètres qui s'élèvent à 200 000 francs.
2. Les travaux d'assainissement du mur et de réfection de la chaussée sont planifiés sur une période de quatre ans, soit de 2019 à 2022, représentant au total 24-28 mois de travaux effectifs.
3. Les murs de soutènement situés au Col de Pierre-Pertuis sont recensés dans l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse d'importance nationale avec beaucoup de substance.

En raison de l'état de délabrement avancé du mur, la décision de reconstruire un mur avec parement en pierre a été prise par l'office des ponts et chaussées en collaboration avec les offices responsables de la sauvegarde du patrimoine architectural, à savoir le Service cantonal des monuments historiques, la Ligue bernoise du patrimoine et Via Stora. Cette collaboration a permis de mettre en place une solution qui constitue une altération modérée de la voie de communication historique et qui respecte ainsi les buts et principes poursuivis par la loi en matière de protection du patrimoine.

4. Le choix de faire apparaître les pierres naturelles du côté du ravin et non de la route a été dicté par les contraintes liées à l'exploitation de la route telles que résistance aux chocs en cas d'accidents, résistance au sel de déverglaçage et à la pression exercée lors du service hivernal, etc. et ceci de manière à assurer la durabilité de l'ouvrage.
5. La plus-value par rapport à la construction d'un simple mur en béton s'élève à environ 640 000 francs pour une longueur de mur d'environ 800 mètres.
6. Le respect des buts et principes poursuivis par la loi en matière de sauvegarde du patrimoine ainsi que par la charte du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) fait partie des exigences posées à tout projet qui touche un ou des éléments recensés dans l'inventaire des voies de communications historiques de la Suisse (IVS). À l'époque romaine, il existait déjà une voie de communication par le Col du Pierre Pertuis. Cette voie a connu une histoire mouvementée au fil des siècles et fait partie intégrante de notre patrimoine historique. L'utilisation à bon escient des deniers publics fait également partie des contraintes imposées à chaque projet de construction. En ce sens, le meilleur compromis de proportionnalité entre l'investissement consenti et la sauvegarde du patrimoine est toujours recherché. À ce propos, la solution retenue s'avère économiquement défendable.

Destinataires

– Grand Conseil